



Le 24 mars 2023

**Modalités de mise à disposition ou de consultation  
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte de TF1 se tiendra le vendredi 14 avril 2023, à 9h30, au siège social au 1 quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt (92100).

Les actionnaires sont invités à consulter la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la Société [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Investisseurs - Assemblées Générales.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 15 février 2023 contient l'ordre du jour et les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Cet avis de réunion est consultable sur le site internet de la Société [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Investisseurs - Espace Actionnaires - Assemblées Générales.

L'avis de convocation comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 29 mars 2023.

Le document d'enregistrement universel contenant les rapports présentés à l'Assemblée a été publié le 9 mars 2023.

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont mis en ligne à compter du 24 mars 2023 sur le site internet de la société : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Assemblée Générale.

Tout actionnaire pourra demander, dans les conditions et délais précisés à l'article R.225-88 du code de commerce, par écrit à la société TF1 - Service Titres - 32, avenue Hoche, 75008 Paris, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R.225-89 et R.225-90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, Direction des Affaires Juridiques - Service Sociétés - 1, quai du point du jour – 92100 Boulogne Billancourt, des documents et renseignements visés par ces articles.